



## COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 13 septembre 2019 à 16 h 30

L'an deux mille dix-neuf et le treize septembre à 16 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SOLÉ, Maire.

**Étaient présents** : Jean-Michel SOLÉ, Guy VINOT, Clémentine HERRE, Jean-Michel GASCOU, Sandrine COUSSANES, Olivier CAPELL, Nicole CLARA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Gérard PETYT, Eddy VERGEL, Louise SERRALLONGUE, Marie-José GRASA, Jean-Louis FLEURISSON, Evelyne CANOVAS, Roger RULLS, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Jean-Charles COLOMINES, Elisabeth LEZAT, Rakshanda FAIZI

**Avaient donné procuration** : Céline PASTOR, Cédric CASTELLAR, Marc MARTI

Céline PASTOR à Jean-Michel SOLÉ, Cédric CASTELLAR à Guy VINOT, Marc MARTI à Emmanuelle FRADET

**Étaient absents** : Isabelle ASENSI, Denis PY

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à l'unanimité des membres présents et représentés, à la nomination de Clémentine HERRE, secrétaire de séance.



### **A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2019 sous réserve des modifications apportées en séance ;
- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes Albères, Côte Vermeille, Illibéris (CCACVI) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, afin de mettre à jour les compétences et missions exercées comme suit :
  - L'intégration dans la liste des compétences obligatoires, les compétences « eau » et « assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales »,
  - La suppression du transfert au SMIGATA de l'exercice du volet « défense contre la mer » issu de la compétence GEMAPI,
  - L'intégration en compétence optionnelle de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie », pour laquelle sera précisé dans le cadre du recueil de l'intérêt communautaire, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

- La suppression de la compétence « eau » des compétences optionnelles et « assainissement » des compétences facultatives,
  - La mise à jour de la liste des équipements relevant de la compétence création, aménagement et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire.
- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66) comme suit et **MANDATE** Monsieur le Maire pour les suites à donner à ce dossier :
- Mise en conformité rédaction art.5.1.1 – compétence obligatoire distribution publique d'électricité,
  - Prise en compte du nouveau code de la commande publique art.5.1.2/5.3.4,
  - Modification art.5.2.2 – pour adaptation au contexte en terme d'innovation pour la mobilité propre,
  - Actualisation art.5.3.et sous-articles correspondants – mise en commun moyens et activités accessoires concernant notamment les actions liées à la transition énergétique,
  - Création art.5.3.5 – autres activités complémentaires,
  - Modification art.8 – composition et fonctionnement du comité syndical,
  - Reformulation article 8.2 et renumérotation en 8.5 – dispositions relatives au fonctionnement du comité syndical, du bureau, des commissions et des fonctions de Président,
  - Création art.8.6 – relatif aux commissions,
  - Reformulation art.9 - élection du bureau,
  - Suppression des art. 11/12 modification de l'objet des articles 11 et 12 suite à renumérotation,
  - Actualisation art.13 – budget – reformulation art.13-1 dépenses et ajout de recette à l'art.13-2.
- **APPROUVE** l'actualisation de la délibération n°16 du 30 mars 2000 en y substituant les termes « strates démographiques 10 000 – 20 000 habitants » par les termes « strates démographiques 20 000 – 40 000 habitants » ;
- **APPROUVE** un virement de crédits sur le Budget Commune :

Ajustement des crédits sur l'exercice 2019

**AVANCE FORFAITAIRE MARCHÉ PUBLICS**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2315-01 : Installations, matériel et outillage techniques		2 500.00 €		
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles		30 000.00 €		
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles				32 500.00 €
		<b>32 500.00 €</b>		<b>32 500.00€</b>

- **APPROUVE** un virement de crédits sur le Budget Port de Plaisance :

Ajustement des crédits sur l'exercice 2019

FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU PORT DE  
PLAISANCE (hors avances forfaitaires)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2315-01 : Installations, matériel et outillage techniques		10 101 145 €		
R-1321-01 : Subventions Etat et établissements nationaux				3 028 728 €
R-1322-01 : Subvention Région				2 072 417 €
R-1641 : Emprunts en euros				5 000 000 €
		<b>10 101 145 €</b>		<b>10 101 145 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des services du Conseil Départemental la fourniture gratuite de plantes, d'arbres et d'arbustes, en privilégiant notamment, les essences locales adaptées et donc peu exigeantes en eau ;
- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Albères, Côte Vermeille Illibéris ( CCACVI) en vue de participer à divers financements, à hauteur de 111 792 € ;

**Par 23 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES)**

- **AUTORISE** l'USSAP-ASCV à réaliser les travaux d'abattage et de dessouchage d'arbres sur les parcelles communales AE n°S 625, 626 et 627, lieudit « Centre héliomarin » ;
  - **PREND** connaissance de la présentation par la Communauté de Communes Albères, Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) du projet de Centre régional de Sommellerie ;
  - **PREND** connaissance de la liste de divers immeubles vendus récemment dans la commune et pour lesquels le maire n'a pas fait usage du droit de préemption urbain renforcé reconnu à la Ville :
- 1.** DIA06601619A0086 reçue le 05 juin 2019, 18 rue Jean Bourrat, AD n° 611 , une maison.
  - 2.** DIA06601619A0087 reçue le 05 juin 2019, 32 rue de la Rode , AM n° 625, une maison.
  - 3.** DIA06601619A0088 reçue le 14 juin 2019, av de la Gare AD n°717 lot n°1 une cave
  - 4.** DIA06601619A0089 reçue le 11 juin 2019 , Résidence le Corail, Carrer San Jordi, AM n°s 1129, 1340, 1341 et 1599 lot n°10 , un stationnement
  - 5.** DIA06601619A0090 reçue le 11 juin 2019, 14 avenue Pierre Fabre, « résidence du Fontaulé » AB n° 530 lot n°2, un local d'activités.
  - 6.** DIA06601619A0091 reçue le 11 juin 2019, Résidence Castel Béar, route de Cerbère, AM n° 1311, lot n° 309 un garage.
  - 7.** DIA06601619A0092 reçue le 12 juin 2019, Résidence le Troc Pineil, route de Cerbère, AM n°s 1574 et 1575 lot n°44 , un garage.
  - 8.** DIA06601619A0093 reçue le 13 juin 2019, 3 avenue de la Fontaine, AC n°s 376 et 377 lots n°s 4, 5 et 7, un appartement et des pièces d'habitation.
  - 9.** DIA06601619A0094 reçue le 17 juin 2019, 9 rue Dugommier, AD n° 257 lots 57, 68, 122 et 161, un bâtiment.

- 10.** DIA06601619A0095 reçue le 17 juin 2019, rue Gambetta , AD n°s 704 et 706, une maison.
- 11.** DIA06601619A0096 reçue le 19 juin 2019, Route de Cerbère, Rés. « Castel Béar », AM n° 1311lot n°31, un appartement.
- 12.** DIA06601619A0097 reçue le 27 juin 2019, 81 et 83 avenue du Puig del Mas. AB n°s 96, 97, 98, 99 et 100 lots n°s 1 et 3, un appartement et un jardin.
- 13.** DIA06601619A0098 reçue le 1<sup>er</sup> juillet 2019, 47 rue Camille Pelletan, AD n° 1166, une maison.
- 14.** DIA06601619A0099 reçue le 05 juillet 2019, 25 Route du Sérís, AM n° 1490 lots 7 et 31, un appartement et un garage.
- 15.** DIA06601619A0100 reçue le 05 juillet 2019, 1 Avenue du Fontaulé, Rés. « La Baillaury », AB n°1007 lot 57, un garage.
- 16.** DIA06601619A0101 reçue le 9 juillet 2019, 1 rue Paul Pugnaud, AM n° 1280, un pavillon.
- 17.** DIA06601619A0102 reçue le 8 juillet 2019, Rés « le Miramar », 8 rue Lacaze Duthiers, AB n°s 1072 et 1073 lots n°s 101 et 134, un appartement et un parking.
- 18.** DIA06601619A0103 reçue le 8 juillet 2019, 2 rue Victor Hugo, AD n° 513 , une maison.
- 19.** DIA06601619A0104 reçue le 15 juillet 2019, 17 av du Puig del Mas , AB n° 23, lot n° 10, un appartement.
- 20.** DIA06601619A0105 reçue le 15 juillet 2019, Rés « le Clos du Fontaulé », AB n°1058, lots n°s 195 et 201, une villa et un parking.
- 21.** DIA06601619A0106 reçue le 18 juillet 2019 , 8 rue de la Résistance, AM n° 663 lots n°s 1, 2 et 3 , un appartement, un garage et un débarras.
- 22.** DIA06601619A0107 reçue le 22 juillet 2019, 6 rue du 19 mars 1962, AC n° 61, une maison.
- 23.** DIA06601619A0108 reçue le 24 juillet 2019, Rés la Baillaury, 4 rue Joliot Curie, AB n° 1007, lot n°42, un appartement.
- 24.** DIA06601619A0109 reçue le 24 juillet 2019, Rés les Hauts de Banyuls, AM n°s 987, 944, 945, 946 et 947 lot n° 6, une villa.
- 25.** DIA06601619A0110 reçue le 25 juillet 2019, Av. du Général de Gaulle, AB n°s 435, 452, 453, 948, 949, 436, 433 et 887 , bâtiment agricole.
- 26.** DIA06601619A0111 reçue le 24 juillet 2019, Rés Les Elmes , av. Alain Gerbault, AE n°s 230 et 598 lot n°13, un appartement.
- 27.** DIA06601619A0112 reçue le 29 juillet 2019, Rés Castel Béar, route de Cerbère , AM n° 1311 lot N° 280, un appartement.
- 28.** DIA06601619A0113 reçue le 29 juillet 2019, Route de Cerbère, Rés. Castel Béar , AM n° 1311 lots n°s 219 et 320, un appartement et un garage.
- 29.** DIA06601619A0114 reçue le 31 juillet 2019, 6 rue Guynemer. AD n°s 1187 et 1189, une maison.
- 30.** DIA06601619A0115 reçue le 30 juillet 2019, Rés. le Clos du Fontaulé , AB n° 1059 lot n° 41, un garage.
- 31.** DIA06601619A0116 reçue le 1<sup>er</sup> août 2019, 36 rue Georges Clémenceau, AD n°s 805 et 806, une maison.
- 32.** DIA06601619A0117 reçue le 2 août 2019, Rés Castel Béar, route de Cerbère, AM n° 1311 lot n° 280, un appartement.
- 33.** DIA06601619A0118 reçue le 2 août 2019, Rés Castel Béar, route de Cerbère, AM n° 1311 lot n° 28, un appartement.
- 34.** DIA06601619A0119 reçue le 5 août 2019, 29 av Pierre de Marca, AM n° 404 lots n°s 1 et 2, deux appartements.
- 35.** DIA06601619A0120 reçue le 5 août 2019, 5 rue de la Rectorie, AC n° 570, une maison.